

Récapitulatif des pièces justificatives à fournir avec le dossier-type complété

Préambule : Préalablement au dépôt du dossier, il est demandé au demandeur, d'adresser au Président du Conseil général, une lettre d'intention présentant son projet afin de vérifier son éligibilité au regard des modalités de l'intervention départementale.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

1. Identification du maître d'ouvrage

- délibération de la collectivité maître d'ouvrage approuvant le budget prévisionnel de l'opération
- joindre copie de la délibération instituant TPU ou TPZ

2. Description du projet

- une note présentant le projet d'investissement (contenu, critères qualitatifs, présence d'équipements, moyens de commercialisation, typologie des activités, prix de vente au m², argumentaire économique détaillé, argumentaire environnemental).
- les devis estimatifs
- les autorisations d'urbanisme déposées ou obtenues
- un plan de situation et un plan de masse de l'opération.
- le bilan détaillé des implantations existantes (voir annexe)
- copie de la délibération du SCOT

DEPOT ET INSTRUCTION DU DOSSIER COMPLET

Le dossier de demande de subvention (en double exemplaires) est à adressé à Monsieur le Président du Conseil général – DGAA - Direction de l'aménagement du territoire et de l'économie – 45 avenue Alsace-Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE CEDEX.

La date de dépôt du dossier, est préalable à tout début d'exécution de l'opération.